

INSCRIPTION EN DOCTORAT

PIECES A FOURNIR

Le dossier de la première inscription en Doctorat est constitué des pièces suivantes :

- Le diplôme original du Master, d'Ingénieur ou diplômes équivalents*,
- Les diplômes originaux de Licence et du Baccalauréat,
- Une copie certifiée conforme des attestations et diplômes à partir du Baccalauréat,
- Une copie certifiée conforme des relevés des notes à partir du Baccalauréat,
- La charte de thèse visée et paraphée sur toutes les pages par le Doctorant, le Directeur de Thèse, le Responsable de la structure de recherche d'accueil et le Directeur du CED,
- Le projet doctoral signé par le Doctorant, le Directeur de Thèse (et le co-directeur) et le Responsable de la structure de recherche d'accueil du Doctorant,
- Le reçu de pré-inscription,
- La fiche du choix des sujets,
- Déclaration sur l'honneur que le candidat n'est pas inscrit dans un autre Centre d'Etudes Doctorales,
- Attestation de travail pour les candidats fonctionnaires ou salariés,
- Attestation de non travail pour les doctorants n'exerçant aucune fonction,
- Deux photos d'identité,
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse permanente du candidat,
- Une copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale,
- Un extrait d'acte de naissance,
- Autorisation ministérielle pour les étudiants étrangers.

*N.B. *Les diplômes étrangers sont sujets à une équivalence attribuée par l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur, l'inscription n'est définitive qu'après le dépôt d'une attestation d'équivalence.*